

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 5

Résolutions adoptées à la 548^e séance
tenue le 30 mars 2009

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 20 avril 2009

CU-548-4.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE

CU-548-4.2.1 Réflexions du Conseil sur la nomination du recteur ou de la rectrice

Le Conseil de l'Université adopte le document *Réflexions du Conseil sur la nomination du recteur ou de la rectrice (A-2/548^e/184.1)*, déposé aux archives.

CU-548-4.4 COMITÉ DE VÉRIFICATION

CU-548-4.4.1 Modification du Règlement sur les autorisations de conclure et signer des documents de la nature d'un contrat (10.6)

Le Conseil de l'Université :

1. adopte les modifications au *Règlement sur les autorisations de conclure et signer des documents de la nature d'un contrat pour et au nom de l'Université de Montréal*, selon les documents A-2/548^e/172.1, .2 et .3 déposés aux archives.
2. abroge le *Règlement sur la délégation des pouvoirs conférés au Conseil en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics. (CU-542-3.3.1)*

CU-548-4.5 COMITÉ DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

CU-548-4.5.1 Critères pour la reconnaissance d'un officier émérite

Le Conseil de l'Université peut décerner, sur recommandation du Comité des doctorats *honoris causa*, le titre d'officier émérite, titre pouvant être précisé pour souligner la fonction, à une personne, qui en fin de carrière, répond aux critères suivants :

- contribution exceptionnelle;
- parcours exemplaire;
- longévité de la carrière à l'Université, dans une fonction administrative.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 5

**Résolutions adoptées à la 548^e séance
tenue le 30 mars 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 20 avril 2009

CU-548-4.6 COMITÉ DE RETRAITE

CU-548-4.6.2 RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL D'EXPERTS POUR L'ÉVALUATION
ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
(RRUM)

Le Conseil de l'Université retient la base actuarielle proposée par le Comité spécial d'experts et par conséquent, hausse de 0,7 % les taux de cotisation effectifs pour les années 2008 à 2010 comme suit :

a) Cotisations des participants

Année	Salaire jusqu'au MGA*			Salaire en excédent du MGA*		
	Cotisation reliée au coût du RRUM	Cotisation d'équilibre	Total	Cotisation reliée au coût du RRUM	Cotisation d'équilibre	Total
Juillet 2008	6,61 %	0,64 %	7,25 %	9,11 %	0,64 %	9,75 %
2009 et 2010	6,76 %	0,64 %	7,40 %	9,26 %	0,64 %	9,90 %

*MGA :Maximum des gains admissible, respectivement de 44 900\$ et 46 300\$ en 2008 et 2009.

b) Cotisations de l'Université

Année	Cotisation reliée au coût du RRUM	Cotisation d'équilibre	Total
Juillet 2008	10,31 %	0,64 %	10,95 %
2009 et 2010	10,26 %	0,64 %	10,90 %

CU-548-4.6.2.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (RRUM) (10.1)

Le Conseil de l'Université modifie le Règlement du Régime de retraite de l'Université de Montréal, selon les recommandations du Comité de retraite, conformément aux dispositions proposées dans les projets d'amendement I, II et III qui sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient récités au long, et selon le document A-2/548e/174 déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 5

**Résolutions adoptées à la 548^e séance
tenue le 30 mars 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 20 avril 2009

CU-548-4.7 COMITÉ DES PROMOTIONS

CU-548-4.7.1 Rapport annuel du Comité des promotions - Promotions à l'agrégation et à la titularisation

Le Conseil de l'Université,

1. accorde la promotion au rang de professeur(e) agrégé(e) au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
2. accorde la promotion au rang de professeur(e) agrégé(e) de clinique au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
3. accorde la promotion au rang de chercheur(e) agrégé(e) au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
4. accorde la promotion au rang de professeur(e) titulaire au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
5. accorde les promotions au rang de professeur(e) titulaire de clinique au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
6. accorde les promotions au rang de chercheur(e) titulaire au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
7. n'accorde pas la promotion au rang de professeur(e) agrégé(e) de clinique au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
8. n'accorde pas la promotion au rang de professeur agrégé au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
9. n'accorde pas la promotion accélérée au rang de professeur(e) agrégée(e) au 1^{er} juin 2009, aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives;
10. ne donne pas son agrément à la promotion à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent à cette rubrique au document A-2/548^e/175, déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 5

**Résolutions adoptées à la 548^e séance
tenue le 30 mars 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 20 avril 2009

CU-548-4.7.2 Nomination de professeurs émérites

Le Conseil de l'Université nomme professeurs émérites au 1^{er} juin 2009 les personnes dont les noms paraissent au document A-2/548^e/176, déposé aux archives.

CU-548-5.2 RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE AU 31 JANVIER 2009

Le Conseil prend acte du *Rapport financier intérimaire au 31 janvier 2009* (A-2/548^e/177).

CU-548-6.1 ATTRIBUTION DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université attribue la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/548^e/178.1, déposé aux archives.

CU-548-6.2 NOMINATION AVEC PERMANENCE

Le Conseil de l'Université nomme professeure agrégée avec permanence la personne dont le nom paraît au document A-2/548^e/179, déposé aux archives.

CU-548-6.3 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

Le Conseil de l'Université nomme la personne dont le nom suit, conformément aux conditions décrites dans le document A-2/548^e/180.1

Faculté des sciences de l'éducation

BOILEAU, M. Gabriel : directeur du Département d'administration et fondements de l'éducation, à compter du 1^{er} juin 2009 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2013.
A-2365.1

CU-548-6.4 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Conseil de l'Université nomme Mme Lise Fournel membre du Comité de vérification pour un premier mandat de quatre échéant le 31 mai 2013, mais ne dépassant pas la durée de son mandat au Conseil.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 5 de 5

**Résolutions adoptées à la 548^e séance
tenue le 30 mars 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 20 avril 2009

CU-548-6.5 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION

Le Conseil de l'Université accepte la démission de Mme Monique F. Leroux comme membre du Conseil à compter du 30 mars 2009.

CU-548-6.6 CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS DU CONSEIL (2009-2010)

Le Conseil de l'Université adopte le calendrier annuel des réunions pour l'année 2009-2010, selon le document A-2/548^e/183, déposé aux archives.

La secrétaire générale,
Francine Verrier